

[Aller au menu](#) [#banner-nav]

[Aller au contenu](#) [#content-wrap]

[Aller à la recherche](#) [#search]



Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Poitiers Ingénierie pour la protection de l'environnement

[#]

Ingénieur DPE

L'ENSI Poitiers est habilitée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche à organiser les épreuves conduisant au titre d'Ingénieur Diplômé par l'Etat (DPE) dans les 2 spécialités : **Eau et Environnement** et **Energétique**.

Le dossier de candidature est à retirer sur le [site du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20257/devenir-ingenieur-diplome-par-l-etat.html) [http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20257/devenir-ingenieur-diplome-par-l-etat.html] et doit être retourné, dans les délais, à l'école d'ingénieur dans laquelle vous pensez passer vos épreuves.

Nous sommes à votre disposition pour toutes informations complémentaires :

Contact :

ENSI Poitiers, [JY Chenebault](mailto:JY.Chenebault@univ-poitiers.fr) [javascript:melA('jean-yves.chenebault','','univ-poitiers.fr');]

Université de Poitiers - 15, rue de l'Hôtel Dieu - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9 - France - Tél : (33) (0)5 49 45 30 00 - Fax : (33) (0)5 49 45 30 50 - webmaster@univ-poitiers.fr